

PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES GASPÉSIE-LES ÎLES (EN BREF)

Le PPMV

Le Plan de Protection et de Mise en Valeur (PPMV) des forêts privées est une œuvre commune de quatre partenaires, soit les propriétaires de lots boisés, l'industrie forestière, le monde municipal et le gouvernement du Québec. Ce Plan prévoit le niveau de financement des activités de mise en valeur et les modalités d'allocation et de versement des sommes disponibles sur le territoire de l'Agence (Figure 1). Il sert aussi à fixer les objectifs quantifiables de production des ressources forestières et à définir les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

Sources de financement du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)

- Gouvernement du Québec
- Propriétaires
- Industrie forestière

Groupements et conseillers forestiers indépendants

Assurent la livraison du programme d'aménagement et un soutien technique aux propriétaires.

Cinq groupements forestiers

- Baie des Chaleurs (MRC Bonaventure et Avignon)
- Percé (MRC Rocher-Percé et Est de Bonaventure)
- Péninsule (MRC Côte-de-Gaspé)
- Shick-Shock (MRC Haute-Gaspésie)
- Ristigouche (MRC Avignon secteur Les Plateaux)

Deux conseillers indépendants

- Coopérative de services forestiers Maxifor (MRC Avignon, Bonaventure et Rocher-Percé)
- Conseillers forestiers Forêmo inc. (MRC Haute-Gaspésie et Côte-de-Gaspé)

Portrait du territoire

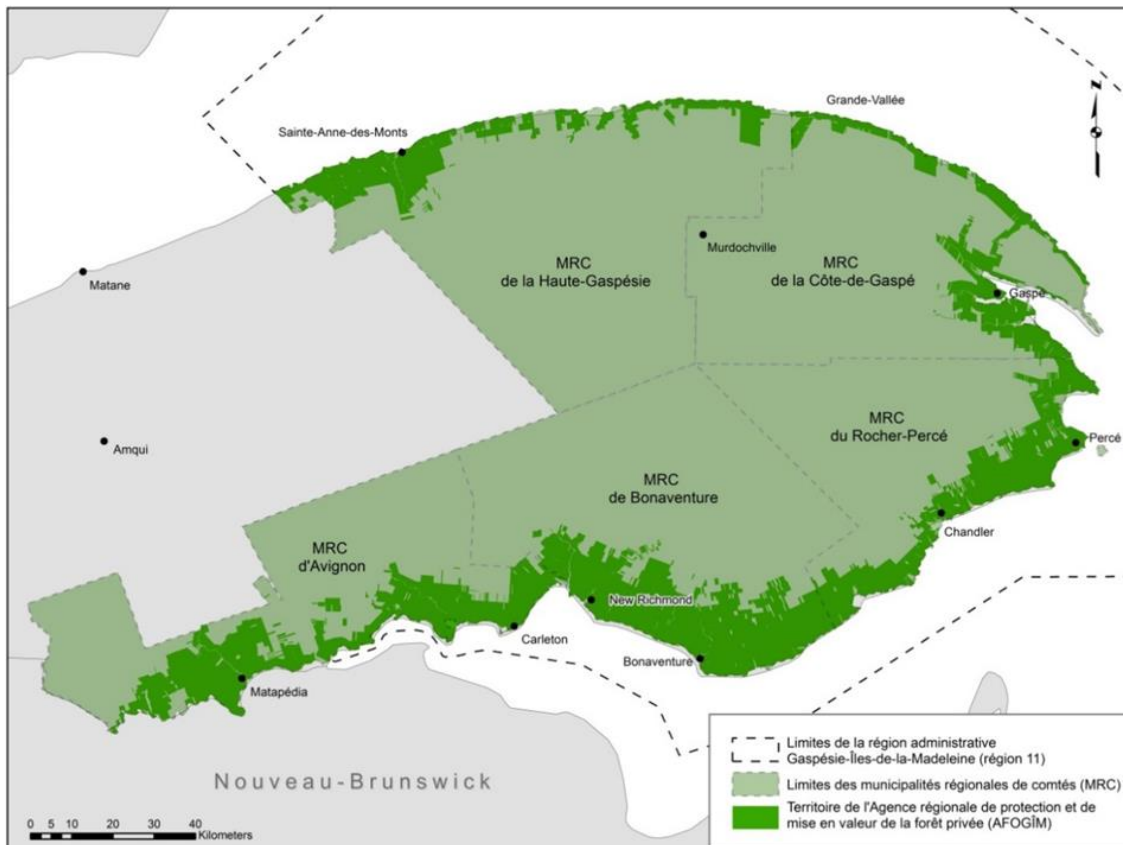


Figure 1. Territoire forestier privé visé par le PPMV de l'AFOGÎM (vert foncé).



La péninsule gaspésienne est située à l'extrémité nord de la région physiographique du Plateau des Appalaches et est caractérisée par un relief accidenté.

Le document de connaissance rédigé en 2013 présente des informations relatives au climat, la géologie, le relief, les dépôts de surface l'hydrographie, les types de tenures du territoire de l'AFOGÎM, de même que de l'information sur les milieux fragiles (espèces à statut particulier, habitats fauniques, milieux humides) sur l'affectation du territoire et sur son potentiel de production de bois. De plus, un portrait de la forêt et des propriétaires de de lots boisés y est présenté.

Le territoire desservi

La forêt privée des cinq MRC de la péninsule et la MRC des Îles soit 386000 ha, totalisant 19% de la superficie de la péninsule.

Tenure

Composée à 97% de petites propriétés privées (moins de 800 ha) et de 3 grandes propriétés privées (800 ha et plus).

Une forêt privée importante dans l'économie de la région

L'industrie forestière régionale est basée principalement sur des usines de première transformation, composée de 26 entreprises. Les dix entreprises détentrices de garantie d'approvisionnement ont un potentiel de transformation d'environ 1 950 000 m³ et s'approvisionnent également en forêt privé. À ce chiffre s'ajoute 16 entreprises qui s'approvisionnent uniquement auprès de propriétaires privés et qui détiennent un potentiel de transformation d'environ 100 000 m³. Ces entreprises se spécialisent dans les produits niches, comme le bardeau ou travaillent à forfait pour fournir le marché local. Les revenus générés par la mise en marché du bois provenant des forêts privées sont répartis entre les producteurs, les usines de transformation et les transporteurs (Tableau 1).

Tableau 1. Revenus (M\$) générés par la mise en marché des bois pour la période 2006-2011.

Revenus	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Pproducteurs (M\$)	10,5	7,3	3,6	2,0	3,5	3,2
Uusines de transformation (M\$)	13,7	10,1	5,4	3,1	5,4	5,1
Transporteurs (M\$)	3,3	2,8	1,9	1,0	1,5	1,6

Source : Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie (2012)

Les emplois en foresterie dans la région se retrouvent majoritairement dans les secteurs de l'aménagement forestier, suivi de celui de la première transformation et des ressources naturelles alternatives (Tableau 2).

Tableau 2. Répartition des emplois dans le milieu forestier en Gaspésie.

Secteur	Nombre d'emplois en 2008
Aménagement forestier	1 749
Première transformation	798
Deuxième et troisième transformation	92
Pépinières	42
Ressources naturelles alternatives	600
Transport forestier	98
Total	3 379

Source : CSMOAF.

Une industrie qui évolue

Avant 2006, quatre scieries dispensaient 40 % des emplois dans le secteur de la première transformation. Les secteurs de deuxième et troisième transformation sont en émergence dans la région mais demeurent de petite production. Ces établissements fabriquent principalement des armoires de cuisine, des fermes de toit, des moulures et des maisons usinées.



Les propriétaires de boisés privés

La forêt privée est détenue par une diversité de groupes sociaux avec des objectifs variés

Il y a environ 7000 propriétaires forestiers dans la péninsule gaspésienne. Selon un sondage datant de 2012, Les propriétaires forestiers de la péninsule gaspésienne sont majoritairement des hommes (90 %) de 55 ans et plus (70 %). Ces propriétaires sont principalement des retraités (35 %) et des cols bleus (31 %) possédant un niveau de scolarité d'études secondaires ou inférieur (65 %). Les revenus annuels familiaux des propriétaires (avant impôt) sont majoritairement inférieurs à 80 000 dollars (61 %) et la plupart de propriétaires forestiers de la région retirent peu de revenus de la forêt (81%).

Les propriétaires détiennent majoritairement des superficies forestières cumulant 40 ha et moins (54 %). Les lots boisés sont majoritairement détenus par les propriétaires depuis plus de 20 ans (59 %) et sont principalement acquis d'un membre de la famille (66 %). La distance entre le lieu de résidence des propriétaires et leur lot boisé le plus proche est généralement inférieure à 10 km (80 %). Les principales motivations des propriétaires pour posséder un lot boisé sont le plaisir de posséder un milieu naturel, le plaisir d'aménager une forêt, la récolte de bois de chauffage et la pratique d'activités familiales.

Portrait des forêts

La forêt privée, une forêt mélangée

La superficie totale du territoire de l'Agence est de 378 581 ha. Les superficies forestières productives représentent 85 % de la superficie totale, soit 321 659 ha. Les superficies agricoles ou d'origines anthropiques servant à d'autres fins représentent, quant à elles, à environ 12,5 % de la superficie totale, tandis que les étendues d'eau en représentent 1,4 %. Le reste de la superficie, soit 1,1 %, correspond aux zones improductives tels les aulnaies et les aires dénudées, sèches et humides.

Le territoire forestier productif est majoritairement composé de peuplements mélangé (48,8%) alors que les peuplements de type feuillu et résineux occupent respectivement 24 % et 20 %. Les essences les plus rependues sont le sapin baumier, les peupliers et le bouleau blanc. Le territoire forestier productif est surtout composé de peuplements jeunes inéquiennes, jeunes irréguliers et de 41 à 60 ans (Figure 2).

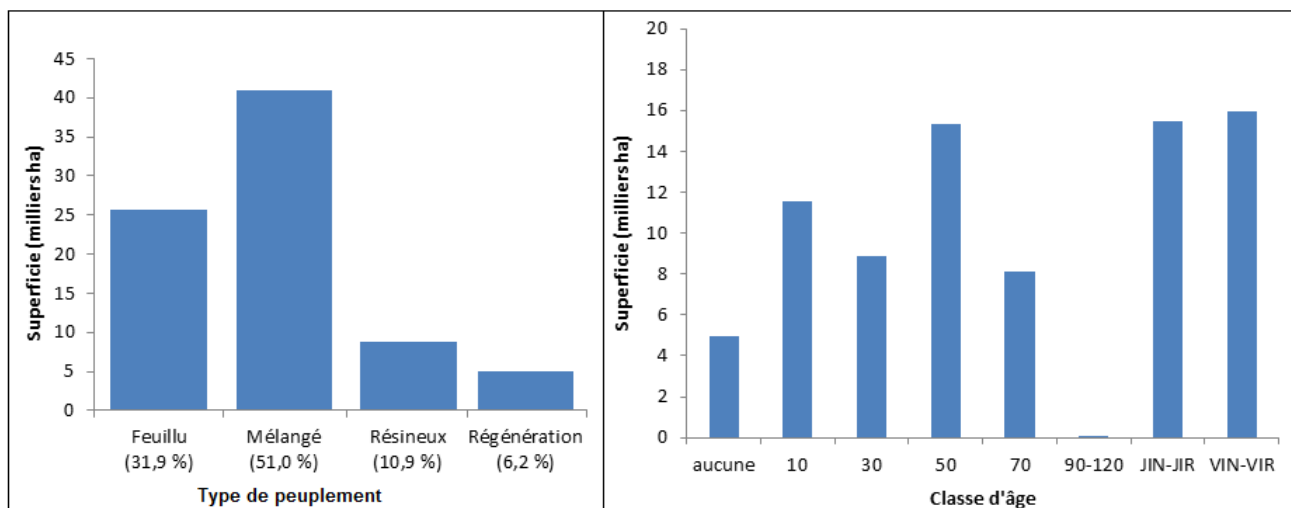


Figure 2. Types de peuplements et structure d'âge de la forêt privée gaspésienne.



La possibilité forestière

La possibilité forestière des forêts privées de la Gaspésie est d'un peu plus de 700 000 mètres cubes solides de bois par année. Environ 60 % de la possibilité forestière est en essences résineuses et environ 40 % en essences feuillues (Tableau 3). Le volume marchand sur pied de bois présent sur le territoire de l'AFOGÎM est évalué à environ 36 millions de mètres (Tableau 4). Une récolte annuelle bien inférieure à la possibilité depuis les dernières années. En 2014, à peine 40 % de la possibilité forestière du territoire privé a été récolté soit 172 000 mètres cubes solides.

Tableau 3. Possibilité forestière de la forêt privée de la Gaspésie par type de forêt et par essence.

Forêts naturelles												
Groupe d'essences	Essences résineuses				Essences feuillues							Total forêt nat.
Essences	SEPM	PI	AR	Total rés.	PE	BOP	BOJ	ERR	ERS	AF	Total feuil.	
Possibilité (1000 m³)	309,3	0,6	118,6	428,5	125,1	51,1	21,9	26,1	49,7	1,7	275,6	704,1
Forêt de plantation												
Groupe d'essences	Essences résineuses						Total forêt plantation					
Essences	EPB	EPN	PIG	EPO	PI	Total résineux						
Possibilité (1000 m³)	8,4	4,2	0	0	0	12,6	12,6					
Possibilité totale (1000 m³)	717,1											

SEPM : sapin baumier, épinette, pin gris et mélèze; PI : pin blanc et rouge; AR : autres résineux; PE : peuplier faux-tremble et baumier; BOP : bouleau à papier; BOJ : bouleau jaune; ERR : érable rouge; ERS : érable à sucre; AF : autres feuillus; EPB : épinette blanche; EPN : épinette noire; PIG : pin gris; EPO : Épinette de Norvège;

Tableau 4. Volume marchand sur pied de la forêt privée de la Gaspésie par essence.

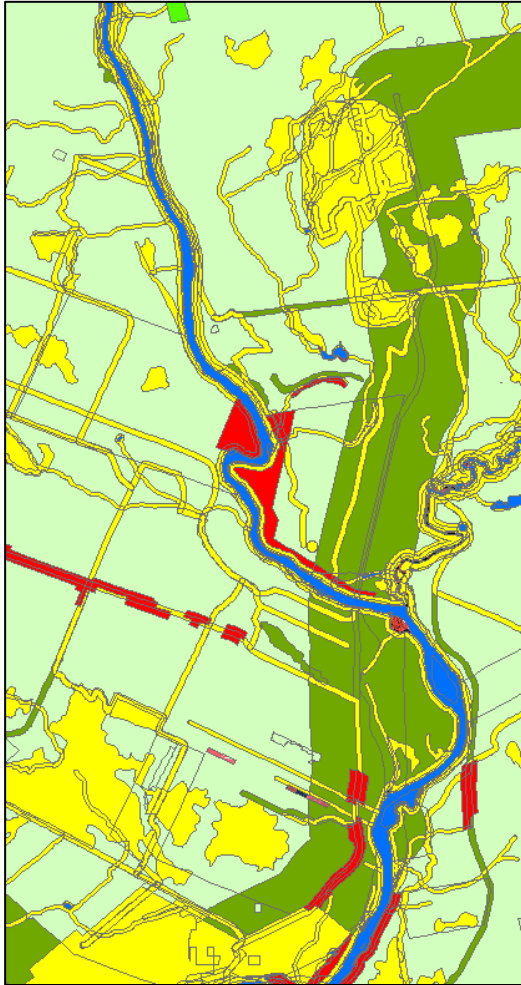
Groupe d'essences	Essences résineuses					Essences feuillues							Total
Essences	SAB	EPB	THO	MEL	Total rés.	PET	BOP	ERS	BOJ	ERR	PEB	Total feuil.	
Volume (M m³)	9,4	4,0	3,9	0,7	18,0	5,4	3,6	3,3	1,9	1,6	0,7	16,5	34,5

SAB : sapin baumier; THO : thuya occidental; MEL : mélèze; PET : Peuplier faux-tremble; PEB : peuplier baumier.

Le zonage du territoire

Bien que le territoire forestier privé ait plusieurs usages; la production de bois est une de ses principales fonctions. Le maintien des paysages, de la qualité de l'eau et de l'air, des habitats fauniques de la péninsule sont d'autres avantages du territoire forestier privé de la Gaspésie.

Pour la deuxième version du PPMV, le Consortium en foresterie de la Gaspésie, a réalisé une mise à jour des principales affectations du territoire utilisé dans le cadre de la première version du plan de protection et de mise en valeur pour les différentes MRC du territoire. Cette révision était devenue une nécessité suite à l'adoption de nouveaux schémas des MRC et de l'adoption de règlements sur l'abattage d'arbres en forêt privée par les MRC.



Zones d'affectation en vigueur

Zone de conservation (rouge; 3 % du territoire)

- **Objectif principal** : Préserver la biodiversité et les ressources sensibles et vulnérables.
- **Modalités générales** : Aucune intervention de récolte.

Zone de protection avec coupe partielle (jaune; 25 % du territoire)

- **Objectif principal** : Harmoniser les activités forestières avec la protection de la biodiversité, des sols, du réseau hydrique et de la qualité des paysages.
- **Modalités générales** : Maintien d'un couvert forestier. Les activités forestières doivent être prescrites selon la sensibilité ou la fonction dominante du site.

Zone de protection avec coupe totale (vert foncé; 31 % du territoire)

- **Objectif principal** : Harmoniser l'activité forestière avec la protection de la biodiversité, des sols, du réseau hydrique et de la qualité des paysages.
- **Modalités générales** : Récolte totale permise sur une partie de la superficie. Les activités forestières doivent être prescrites en fonction des objectifs recherchés et selon le niveau de sensibilité du site.

Zone d'aménagement (vert pâle; 41 % du territoire)

- **Objectif principal** : Production de matière ligneuse.
- **Modalités générales** : Les activités forestières doivent répondre aux orientations et aux lignes directrices du PPMV de l'Agence.

Planification stratégique et plan action

La planification stratégique et le plan d'action du PPMV ont pour objectif d'identifier les principaux enjeux liés à la protection et la mise en valeur des forêts privées du territoire gaspésien selon les plus récentes connaissances. De plus, elle vise à proposer des stratégies de protection et de mise en valeur du territoire.

Les orientations que l'AFOGÎM a pris dans le présent PPMV sont basées sur les enjeux de mise en valeur et d'aménagement durable du territoire privé. Dans cette optique, des critères d'aménagement durable des forêts ont servi d'assise à l'élaboration des enjeux. Les six principaux critères d'aménagement durable des forêts pris en compte sont les suivants :

- La conservation de la diversité biologique;
- Le maintien et amélioration de l'état et de la productivité des écosystèmes forestiers;
- La conservation des sols et de l'eau;
- Le maintien de l'apport des écosystèmes forestiers aux grands cycles écologiques;
- Le maintien des avantages socio-économiques multiples que la forêt procure à la société;
- La prise en compte dans les choix de développement des valeurs et des besoins exprimés par les populations concernées.



Enjeux et objectifs

Enjeu 1 : les attributs des forêts naturelles

- Contribuer à réduire les écarts avec la forêt naturelle préindustrielle;
- Contribuer à réduire la fragmentation des massifs forestiers.

Enjeu 2 : la productivité des sols et le maintien des superficies forestières productives

- Diminuer les facteurs de risque de perte de productivité des sols (érosion des sols en pentes fortes, compaction et orniérage);
- Réduire la perte de superficie forestière productive liée à l'augmentation du réseau de chemins forestiers.

Enjeu 3 : la qualité de l'eau et des milieux aquatiques

- Assurer la protection des milieux humides;
- Protéger les écosystèmes aquatiques et la qualité de l'eau;
- Protéger les sources d'eau potable des municipalités.

Enjeu 4 : les aires de conservation et les aires à gestion particulière

- Assurer la pérennité des aires protégées et des territoires à gestion particulière (écosystèmes forestiers exceptionnels, ravages du cerf de Virginie, forêts à haute valeur pour la conservation, etc.).

Enjeu 5 : les espèces à statut précaire

- Protéger de manière adéquate les occurrences connues d'espèces à statut précaire.

Enjeu 6 : les habitats fauniques

- Préserver les caractéristiques des habitats fauniques selon l'espèce.

Enjeu 7 : les besoins des propriétaires forestiers

- Tenir compte des valeurs et des intérêts des propriétaires dans l'aménagement forestier;
- Soutenir et encourager le développement de l'acériculture;
- Mettre en valeur les produits forestiers non ligneux pour aider à consolider ce secteur d'activité.

Enjeu 8 : l'emploi

- Assurer la relève des travailleurs forestiers;
- Favoriser le maintien et le développement d'un réseau performant de conseillers forestiers.

Enjeu 9 : les paysages

- Protéger les paysages sensibles.

Enjeu 10 : les investissements sylvicoles

- Assurer un meilleur rendement des investissements sylvicoles;
- Consolider les investissements déjà effectués dans les plantations d'EPO;
- Protéger les investissements passés;
- Consolider les investissements sylvicoles.

Enjeu 11 : la production de matière ligneuse

- Augmenter la résilience de l'économie associée à la forêt privée gaspésienne;
- Augmenter la production de matière ligneuse;
- Augmenter le nombre de propriétaires forestiers actifs aménageant leurs lots boisés;
- Encadrer la plantation d'essences exotiques (introduites et non endémiques à la Gaspésie);
- Limiter les impacts négatifs liés à la faune sur les investissements sylvicoles;
- Favoriser la régénération naturelle en essences désirées selon les objectifs d'aménagement écosystémiques;
- Réduire la vulnérabilité face à la tordeuse du bourgeon d'épinette;
- Stimuler la réalisation de travaux commerciaux.

Enjeu 12 : Mise en œuvre du PPMV

- Assurer la cohérence des plans d'aménagement forestier avec les objectifs du PPMV.



Stratégie d'aménagement sylvicoles et programmation quinquennale des travaux

Prévoir aujourd'hui les forêts de demain

Stratégie d'aménagement sylvicole

La stratégie d'aménagement sylvicole pour la forêt privée gaspésienne sert de guide à l'ensemble des actions prises par l'Agence en lien avec le financement des activités d'aménagement sur le territoire. L'objectif d'une telle stratégie est de favoriser la cohérence des différentes actions sylvicoles dans le but de répondre aux enjeux sylvicoles établis dans le PPMV. Cette stratégie d'aménagement permettra de prioriser certaines activités par l'attribution d'un budget spécifique par activité et par conseiller, et ce, selon le budget annuel de l'Agence.

Principaux objectifs du plan d'action

- Augmenter la fréquence des espèces en raréfaction (bouleau jaune, pin blanc, thuya occidental et épinettes);
- Diminuer la fréquence des essences principales responsables de l'enfeuillement (érable rouge et les peupliers);
- Augmenter les peuplements à structure verticale irrégulière;
- Maintenir l'érable à sucre dans les érablières potentielles;
- Favoriser la régénération naturelle des forêts;
- Prioriser les investissements sylvicoles sur les investissements passés;
- Remettre en production les friches, les peuplements dégradés et les peuplements mal régénérés.

Mise en œuvre et suivi

Planification quinquennale des activités

Une planification des activités pour la période de 2015 à 2019 a été réalisée. Cette programmation quinquennale des activités sera mise à jour annuellement afin de tenir compte des changements amenant des modifications au niveau de la priorisation des activités. Un suivi sera réalisé pour chacune des activités prévues.

Conclusion

L'agence fait face à d'importants défis, notamment, en ce qui a trait à la réalisation de travaux d'éclaircies commerciales dans les plantations qui s'y prêtent et le retour de la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans la péninsule qui vient restreindre la réalisation de certaines activités d'aménagement. En ce sens, les acteurs de la forêt privée devront mettre des efforts pour la réalisation de coupes de récupération dans les peuplements les plus affectés par l'épidémie.